



Organisme touristique
de Bourg Argental
et des 4 vallées



1er prix:lot d'une valeur de 250€
2eme prix:lot d'une valeur de 180€
3eme prix : un lot d'une valeur de 50€

Organisme touristique de Bourg Argental et des 4 vallées
18 place de la Liberté 42220 Bourg Argental
Tel : 04 77 39 63 49 Email : otbourgargental@wanadoo.fr

REGLEMENT

Article 1: Objet.

L'Organisme Touristique de Bourg-Argental et des 4 vallées, dont le siège social est: Maison du Châtelet 18 place de la liberté - 42220 Bourg-Argental, est l'organisateur d'un concours photo dont le thème est : « la filière bois dans le Pilat, de la graine à la planche »

Article 2: Conditions de participation.

Ce concours est ouvert aux photographes amateurs, enfants (- de 14 ans) et adultes, il est gratuit sans obligation d'achat. Les lauréats de l'année précédente peuvent y participer mais seront présentés hors concours.

Ouverture du concours le 1^{er} mai 2021.

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de son résultat et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur et le jury.

Article 3: Photographies

3.1 Respect du thème : Les photos devront mettre en scène un ou plusieurs éléments liés au thème : « la filière bois dans le Pilat de la graine à la planche »

3.2 Cahier des charges

Les candidats pourront envoyer ou déposer 1 à 3 photos soumises à sélection avec leur support numérique, couleur ou noir et blanc.

Les fichiers photo devront être nommés comme suit :

Nom, prénom, numéro de la photo, lieu de prise de vue.

La retouche photo est tolérée si elle ne donne pas lieu à une photo abstraite mais le photomontage est interdit.

Tirage papier qualité « brillant » : **format 20x30 cm**. Toutes les photos devront être collées sur un **carton plume épaisseur 5mm de 30x40cm** avec une marge blanche, non encadrées. Celui-ci devra être équipé d'un anneau ou crochet à l'arrière permettant sa suspension. La photo ne devra comporter aucun signe d'identification sur aucune face, hormis la légende qui est inscrite sur le bulletin d'inscription et qui devra être inscrite au dos de la photo.

3.3 Retrait des documents - Envoi des inscriptions et dépôt des photos

Le bulletin de participation et le règlement pourront être retirés aux accueils des offices de tourisme du parc du Pilat ou en le téléchargeant sur le site Internet Pilat Tourisme. Les bulletins de participation et photos sont à déposer à l'accueil de l'Office du tourisme de Bourg Argental 18 Place de la Liberté 42220 Bourg Argental **avant le 4 septembre 17h30** .

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les envois ne correspondant pas à ces conditions.

3.3 Montage de l'exposition du concours

L'accrochage est effectué par les organisateurs.

Article 4 : Jury.

Un jury composé des membres de la commission photo de l'OT, d'artistes, de personnalités locales et de responsables du tourisme sélectionnera 30 photos, délibèrera et arrêtera le palmarès en fonction des critères suivants : Respect du thème, de la zone géographique, et qualité de prise de vue.

Les photos seront exposées à l'Office de Tourisme de Bourg-Argental du 17septembre au 29 octobre 2021. La remise des récompenses aura lieu le vendredi 29 octobre à 18h30 avec la présence souhaitée de tous les concurrents. Les gagnants de l'année précédente seront invités d'honneur. Un apéritif sera offert à l'issue de la remise des prix.

Article 5 : Dotations.

Les 3 meilleures photos de la catégorie « adultes » seront récompensées par le jury. Un seul lot par candidat sera attribué. Lots en première page. La photo élue par le public sera primée. Les juniors (- de 14 ans) seront également récompensés.

Les gagnants ne pourront pas demander à recevoir la contrepartie de leur lot en espèces. Le lot n'est pas échangeable contre un autre lot ou tout autre bien ou service. Les vainqueurs auront deux mois pour réclamer leur lot à compter de la date de proclamation des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise concernant l'obtention du lot. Les lots ne sont pas contractuels

Article 6 : Droits photographiques

Les participants **s'engagent sur l'honneur** à être les auteurs des photographies transmises dans le cadre du présent concours et *garantissent également aux organisateurs qu'ils disposent de tous les droits et autorisations à la fixation et utilisation des images conformément à l'article 9 du code civil (droit à l'image) et à l'article L 122-4 du CPI (droits de la propriété intellectuelle et droits d'auteur).* Les fichiers numériques seront conservés par les organisateurs.

Les participants autorisent la représentation, la modification et la publication gratuite de leurs œuvres dans le cadre d'opérations de communication (Page Facebook, site internet, publication écrite, promotions d'événements,...) organisées par l'office de tourisme, sans limite de durée. Les photos utilisées seront créditées au nom de l'auteur.

L'OT se réserve le droit d'organiser une exposition itinérante au profit des communes du secteur de l'OT de Bourg -Argental et des 4 Vallées.

Renseignements : Office de Tourisme du Pilat

Maison du Châtelet 18 Place de la Liberté
42220 BOURG ARGENTAL

TEL / 04 77 39 63 49 MAIL / otbourgargental@wanadoo.fr

Concours photos 2021

La filière bois dans le Pilat : De la graine à la planche

Inscription

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Mail :

Téléphone :

Catégorie : Adulte (+ de 14 ans)

(Cocher la case
correspondante)

Junior, age :

Titre et lieu de prise de vue :

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Je m'inscris pour le concours organisé par l'Organisme
toutistique de Bourg Argental et de s 4 vallées, j'ai pris
connaissance du règlement du concours et en accepte les termes.

Fait à Bourg Argental le :

Signature :